



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2008

PRESIDENT : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BÉLLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, Mme Martine ARNAL, M. Jean-Philippe MALLE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean Roch GAILLET, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Ludovic JAMET, M. Gilles CÚRTI, M. Philippe LEQUAIN, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Christian MAMY (représentant de M. Edmond GRONDIN), M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Magali ORDAS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Roland de HEAULME)

Absents excusés :

M. Edmond GRONDIN représenté par M. Christian MAMY ;
M. Arnaud MERCIER ;
M. Roland de HEAULME pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 4 décembre 2008

Date d'affichage de la convocation : 7 décembre 2008

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

N° de l'ordre du jour :

2008.12.1. 14: Avenant n°1 à la convention avec le conseil général de l'Essonne sur la gestion des déchets dangereux des ménages stockés à la déchetterie de Bièvres.

□ **M. Jean-Jacques LASSERRE, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

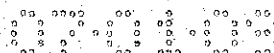
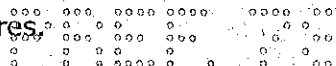
La déchetterie intercommunale de Bièvres est, entre autre, un point de collecte de déchets dangereux des ménages, comme les pots de peinture, les huiles, les batteries...

Le conseil Général de l'Essonne, dans le cadre de ses actions en faveur de la protection de l'environnement, accompagne la mise en œuvre de ces services.

Ainsi, depuis 2004, il organise et prend en charge la moitié des coûts de collecte et de traitement des déchets dangereux des ménages stockés sur la déchetterie de Bièvres.

Il est proposé de reconduire cette organisation jusqu'au 15 décembre 2009 par le biais de l'avenant n°1.

Cet avenant n'a pas d'incidences financières.



Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil communautaire :

- 1) *Approuve les termes de l'avenant n° 1 relatif à la prolongation de la durée de la convention avec le conseil général de l'Essonne pour la prise en charge de la collecte et du traitement des déchets dangereux collectés sur la déchetterie de Bièvres jusqu'au 15 décembre 2009.*
- 2) *Autorise M. Le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1.*
- 3) *Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la communauté de communes Versailles Grand Parc à l'article 611 « Prestations de service ».*

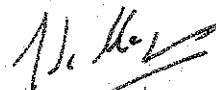
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 31

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le président



François de MAZIERES
Maire de Versailles

